Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 69 (1918)

Heft: 11-12

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

lon parviendroit à procurer une plus grande abondance de Bois, dans les contrées, sans être à charge au peuple; cette abondance diminueroit le pris de cette denrée également précieuse, & nécéssaire. Elle nous metroit à même de tirer de nos propres forets les ferts, les verres, & les autres fabriques que l'on achéte chérement de l'Etranger; En retenant par ce moyen l'argent dans le pays, on auroit occasion de donner de l'occupation à quantité de Sujet; Qui sait même, si dans la Suitte des tems & en perfectionnant un établissement sy propre à faire prospérer les forets, nous ne nous mettrions pas en état de fournir de ces mêmes articles, & d'autres à nos voisins, Qui sait encor, s, dans le tems que nous nous plaignons & avec raison de la disette du bois, nous n'aurions pas plutot à regretter tant de bons terreins chargés de Broussailles, ou de Mauvais Bois que l'on pourroit convertir en bons prés, et en excellent, champs sans préjudice à aucun de nos besoins; Qui sait sy cette nouvelle régie ne nous fourniroit pas les moyens de diminuer de la quantité de ces 16 000 poses en forets qui couvrent les campagnes de ce Ballaige; ce qui, en adoucissant le climat fourniroit à l'Entretient d'un plus grand nombre "d'incoles" Je ne seroit pas embarassé à Justifier cette dernière idée par des calculs combinés avec les besoins et le produit de ces vastes terreins; Mon Zéle supléroit icy à mes faibles talens si je ne mapercevoit qu'il est tems de mettre des bornes à cet essay.

Au reste comme le sistème que l'on prend la liberté de présenté est absolument nouveau pour ce Pays, on n'a garde de présumer qu'il ne se rencontre des obstacles, & des difficultés dans son éxécution & qu'il ne soit susceptible d'amélioration, & même de redressement & de corections. C'est pourquoy au cas que l'on en goute le plan ou pouroit l'adopter d'abord par essay, par degré, & a tems, L'on pourroit commencer par les Bois de LL. EE. & ceux des Communes qui font plus de Neuf diziémes, avant que de Soumettre ceux des Particuliers; Il seroit surtout à désirer que l'ouvrage S'entreprit pendant la durée de la prefecture du T. N. M. & très h. Seigneur Ballif, qui occupe sy dignement dans ce Balliage; Que n'auroit pas à atendre du succés d'une entre-prise commencée Sous les ospices d'un Seigneur qui réuni tous les Talens propres à faire réunir les Projets les plus dificiles, comme il en a donné des preuves dans l'Etablissement qui a banni heureusement la Mendicité de ces contrées au point que l'on n'y en aperçoit aucune trace. Yverdon 1° 7 7 bre 1762.

Le Bailli auquel l'auteur rend hommage est Bartholomé de May, Seigneur de St-Christophe; il fut nommé en 1758 et remplacé en 1764 par Albert Manuel. 1 Que dirait notre auteur anonyme s'il sortait de sa tombe et parcourait aujourd'hui la forêt vaudoise qui, malgré toutes ses imperfections, a tout de même parcouru une belle étape et offre un spectacle réjouissant et encore plein de promesses pour l'avenir.

Montcherand, 1er août 1918.

A. Barbey.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Réunion annuelle de la Société des forestiers suisses à Lucerne, les 29 et 30 septembre 1918.

Les difficultés n'auront pas manqué à ceux qui voulaient se rendre à la réunion annuelle de Lucerne, lenteur des communications, coût élevé des voyages et surtout une angoissante recrudescence de la grippe.

¹ Renseignement fourni par M. le Député John Landry.

Peu s'en est fallu, au reste, que pour cette dernière raison la réunion ne fût supprimée. Le gouvernement lucernois venait, en effet, d'interdire toute assemblée sur le territoire de ce canton. Les forestiers suisses lui doivent une reconnaissance spéciale d'avoir bien voulu consentir à une exception en leur faveur.

Cette réunion s'annonçait ainsi sous de fâcheux auspices qui semblaient devoir réduire fortement le nombre des participants et en compromettre la réussite. C'eut été doublement regrettable puisque notre Société fêtait le 75^e anniversaire de sa fondation et allait devoir prendre de très importantes décisions.

En réalité, les choses se passèrent fort bien et la fréquentation dépassa toute attente. Mais nous avons le devoir d'exprimer ici un regret. Des 73 sociétaires accourus à l'appel du Comité il y en avait deux seulement de la Suisse romande, notre dévoué président et votre serviteur venu de Zurich. Abstention complète de Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Genève. Pour quelles raisons? Voilà n'arrivons pas à comprendre complètement. Et, en toute franchise, ce manque d'intérêt de la part des sociétaires de toute une région, dans un moment si important du développement de notre association, a péniblement surpris. Il importe plus que jamais de travailler en commun, de continuer fraternellement la belle œuvre commencée voilà 75 ans par nos devanciers et de conserver à nos réunions leur caractère intégralement suisse. Poursuivant la belle série de ses travaux, qui tous se proposent le développement de l'économie forestière de notre patrie, notre Société ressent le besoin de faire de nouveaux pas en avant. Apportons-lui tous le concours de nos bonnes volontés et, sans distinction de langue ou de régionalisme, la force que seuls donnent le nombre et la belle union. En ces temps extraordinaires, où pour les petits pays la concorde est si nécessaire, apprenons à nous mieux connaître et pour cela profitons de nos réunions fédérales. Il n'est plus sûr moyen de dissiper tant de malentendus, d'erreurs et d'exagérations qui, depuis quelques années, ont agité si fort les esprits chez nous.

Voilà, ce qu'au risque de passer pour sermonneur, nous avions à cœur de dire à nos amis et collègues de la Suisse romande. Nous avons regretté leur absence. Ils ne nous en voudront pas de le leur dire en toute franchise.

Ils ont perdu, au reste, l'occasion d'entendre des choses fort intéressantes, celles en particulier que nous a values la commémoration du 75^e anniversaire de notre Société.

Ce fut d'abord un fort beau rapport annuel de M. Muret, président. Vint ensuite la proclamation de la promotion de deux docteurs honoraires.

L'Université de Zurich a conféré le doctorat honoris causa à M. le professeur A. Engler, directeur de la Station fédérale de recherches forestières, en reconnaissance de ses beaux travaux de biologie végé-

tale, en particulier sur l'influence de la provenance des graines et sur l'accroissement excentrique en épaisseur.

L'Ecole forestière a décerné son premier doctorat honoraire en sciences techniques à M. Ph. Flury, adjoint à la Station de recherches forestières, en reconnaissance de ses beaux travaux dans le domaine de la dendrométrie et du rendement des forêts.

L'assemblée fit aux deux nouveaux docteurs une chaude ovation, d'autant plus spontanée que la flatteuse distinction dont furent l'objet ces deux éminents sylviculteurs était inattendue.

M. Engler est le troisième forestier suisse auquel ses mérites scientifiques ont valu la distinction du doctorat honoris causa, octroyée par une université. Ses prédécesseurs ont été M. M. J. Coaz et U. Meister.

M. Flury est le premier auquel pareil honneur échoit de la part de l'Ecole polytechnique.

Notre Société peut être fière de compter dans son sein deux membres qui ont su attirer si bien l'attention de ces deux établissements de hautes études.

Sont créés membres d'honneur, sur la propositon du comité, quatre sociétaires particulièrement méritants, MM. J. von Arx, inspecteur forestier cantonal, à Soleure, M. Wild, ancien administrateur forestier communal à St-Gall, R. Balsiger, inspecteur forestier cantonal à Berne et le Dr C. Schröter, professeur de botanique à l'Ecole polytechnique de Zurich.

Une surprise agréable nous attendait encore, l'annonce d'un don de 500 fr. par un aimable anonyme auquel l'état peu brillant de nos finances a suggéré ce geste généreux et . . . rare. Notre Société, en effet, n'a pas jusqu'ici bénéficié souvent de semblables largesses. Aussi bien la lecture de la lettre du sympathique anonyme, rédigée en français, souleva-t-elle les plus légitimes applaudissements.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 septembre, qui paraîtra sous peu ici, renseignera sur les autres questions administratives de l'ordre du jour. Nous ne voulons pas anticiper et nous nous bornerons à relever quelques points seulement. Le rapport du comité pour 1917 signale la diminution du nombre de nos sociétaires; il nous engage tous à lutter contre ce recul regrettable et à faire de la réclame pour augmenter notre effectif. Constatation décevante, en effet. Il ne serait pas sans intérêt de scruter les raisons de cette diminution. Elles sont sans doute plusieurs. Il y en a une surtout que nous tenons à relever: notre Société a trop négligé le service de presse et n'a pas su, autant qu'il aurait été désirable, recourir aux services des journaux quotidiens. Les délégués de la presse ont manqué à toutes nos dernières réunions. L'an dernier, par exemple, après celle de Langenthal, où furent prises des décisions d'importance générale, aucun grand journal de la Suisse romande, sauf erreur, n'a consacré une ligne à nos débats. Que l'on compare avec nos grandes associations d'agriculteurs, d'électriciens, de commerçants, etc. Un service de presse bien compris nous

tient au courant de leur action et informe le grand public de leurs décisions. Que n'en ferions-nous autant. La modestie est une qualité très estimable, sans doute; mais il ne faut rien exagérer et notre association ne démériterait aux yeux de personne à vouloir tenir le public mieux au courant de ses faits et gestes. Ils n'ont rien que de très honorable, somme toute.

Nous sommes convaincu qu'une plus grande publicité des questions qui nous occupent serait un des moyens les plus efficaces pour augmenter les rangs de nos sociétaires. Qui viendrait à nous si nous ne faisons un petit geste d'invite?

Mais la question se pose: à qui doit incomber ce service de presse? Beaucoup espèrent que notre Société pourra s'en décharger complètement sur le futur secrétaire forestier. Nous ne pensons pas qu'il pourra en être ainsi d'emblée, car l'organisation de l'office, la rédaction du Bulletin de la mercuriale des bois et les nombreux autres travaux qui attendent le directeur du nouveau rouage l'accapareront si bien qu'il en trouvera difficilement le temps.

A notre avis, notre Comité permanent ne devrait pas se dessaisir complètement de cette partie de sa tâche. Nous savons qu'il est surchargé de besogne et chacun de nous rend hommage à la façon distinguée avec laquelle ses membres y font face. Mais cette besogne est répartie de façon inégale. Si le président, le secrétaire et le caissier sont particulièrement mis à contribution, les deux autres membres, par contre, n'ont pas une tâche très pénible. L'un de ces deux membres ne pourrait-il pas être chargé de ce service de presse; il pourrait, cela va sans dire, s'attacher des collaborateurs dans diverses régions du pays. Voilà une solution qui nous paraît mériter étude et que nous prenons la liberté de soumettre à notre Comité.

Le rapporteur de la commission de revision des comptes, M. Häusler, inspecteur forestier à Baden, était dans son rôle en cherchant à diminuer les dépenses du prochain exercice et à augmenter les recettes. Partout cela devient un art toujours plus difficile. D'accord avec le Comité permanent, il a fait une proposition assez inattendue, soit la suppression des réserves de forêts vierges et la dénonciation immédiate des baux de location contractés par notre Société. Le Comité justifie cette mesure en alléguant la création du parc national de l'Engadine et celle de la réserve de la Dürsrüti. MM. Hefti, Garonne et Badoux ont estimé qu'il serait prématuré de vouloir prendre position maintenant déjà et supprimer ainsi, brusquement, une institution dont l'idée avait été saluée en 1906 avec un réel enthousiasme. On admit une proposition de M. Badoux, tendant à renvoyer l'étude de la question à une commission de 3 membres, à élire par le Comité, et qui rapportera à l'assemblée annuelle de 1919.

Le point capital de l'ordre du jour c'était la constitution définitive de l'office forestier central. La question ayant été traitée à fond à Langenthal en 1917, nous n'avons pas à revenir sur le principe même

que notre Société a admis déjà. Depuis lors le Comité d'action, dont M. Hefti est resté la cheville ouvrière, a fait beaucoup et de bonne besogne. Il a mis sur pied un mémoire, dû à la plume de M. Hefti et qui est prêt pour l'impression. Ce Comité, d'accord avec le Comité permanent, a organisé la récolte des subventions cantonales, communales et particulières qui doivent lui fournir les moyens financiers voulus. Et, dame, ce ne sera pas une bagatelle puisque le budget annuel de l'office est devisé à 35-40.000 francs.

Le secrétaire de la Société, M. Ammon, récapitule comme suit le résultat, à fin septembre, des démarches tentées en vue de subventions, auprès des propriétaires de forêts. Ont promis une participation annuelle pour trois ans: 13 cantons, 5.400 fr.

La récolte des subventions ayant commencé un peu tard, cette somme annuelle de 21.000 fr. est loin de représenter le total dont l'office pourra disposer. Plusieurs cantons n'ont pas répondu, de même de nombreux arrondissements. Le Comité adresse un pressant appel aux cantons et arrondissements forestiers qui jusqu'ici se sont abstenus. Le résultat obtenu à ce moment est, en somme, très encourageant. Quelques donateurs méritent d'être cités. C'est d'abord la commune d'Arbon, dont le subside annuel sera de 5 fr. par hectare boisé, celle de Lugano qui, bien que ne possédant pas de forêts, promet 100 fr. par an. Au Tessin, tous les arrondissements, sans exception, ont promis de nombreuses subventions. L'Etat de Genève qui n'a pas de forêts s'est inscrit pour 200 fr., celui du Valais, qui est dans le même cas, pour 300 fr.

La plus forte subvention promise jusqu'ici est celle de l'Etat de Vaud, soit 1500 fr.

Les subventions du canton de Zurich ascendent à un total de 4000 fr., celles du canton de Vaud à 3300 fr.

Ces quelques indications peuvent suffire pour l'instant. L'assemblée en a pris note avec satisfaction. La justification financière de l'office forestier central semble assurée et la nouvelle institution apparaît viable.

Ce point capital posé, l'assemblée a discuté et adopté à l'unanimité les statuts de l'office que présentait au nom du Comité d'action M. Tuchschmid. La seule modification qui fut proposée consistait dans la suppression de l'assemblée des délégués prévus. Ce point de vue ne fut pas admis. Le Comité permanent et le Comité d'action ont proposé à l'assemblée de ratifier leur choix des 33 délégués. En cas de refus éventuel de l'un de ceux-ci, le remplacement se ferait par les soins du Comité permanent.

Restait à fixer la date de la nomination du futur secrétaire forestier. D'aucuns auraient voulu que le poste fut mis au concours immédiatement, de telle sorte que la nomination puisse intervenir à la première réunion de l'assemblée des 33 délégués. Après discussion, il est décidé que la mise au concours du poste sera renvoyée jusqu'après cette première assemblée des délégués et qu'il sera procédé conformément aux statuts de l'office.

Ainsi fut liquidée définitivement cette importante question dont l'origine remonte à la motion Engler, présentée en 1910 à la réunion de Coire.

L'office forestier central est constitué. Puisse-t-il fonctionner à la satisfaction de ceux qui l'ont appelé de leur vœux et pour le plus grand bien de l'économie forestière de notre pays. Les circonstances semblent être favorables à son développement; puissent-elles le rester longtemps.

Organisme en apparence compliqué, son succès et son action dépendront surtout de la valeur du futur secrétaire qui en sera l'incarnation. Nous espérons que ses mandataires pourront y placer l'homme de la situation. Il y trouvera une tâche difficile, sans doute, qui réclamera beaucoup de tact et d'intelligence, mais qui pourra être féconde en résultats heureux. A notre secrétaire forestier, un joyeux crescat et floreat!

Assurance-accident du personnel forestier. Le rapport sur ce second objet à l'ordre du jour fut présenté par M. Lier, administrateur forestier de la ville de Rheinfelden. Nous attendrons pour examiner la discussion des thèses présentées qu'ait paru ici la traduction du rapport.

Elles donnèrent lieu à un intéressant échange d'idées entre différents orateurs, le rapporteur et M. le D^r Bohren que, sur l'invitation du Comité, l'office fédéral des assurances avait délégué à notre assemblée générale. On sait que les primes pour l'assurance accident de l'office fédéral sont très élevées; on lui reproche, en outre, des complications inutiles, beaucoup de paperasseries. Le rapporteur s'est plaint du mode d'établissement des primes, du tarif admis pour la forêt, lequel ne tient pas compte suffisamment, dans l'échelle des risques, de la nature différente des occupations des agents, des préposés et des ouvriers forestiers.

Le délégué de l'office des assurances a répondu très adroitement à ces reproches divers. Il s'est offert, au reste, avec bonne grâce pour étudier, en commun avec le futur secrétaire forestier, tous les points au sujet desquels il y a désaccord.

Toute la question est renvoyée pour nouvelle étude à une commission de 3 membres (MM. Lier, prof. Felber et Steinegger), qui présentera son rapport à l'assemblée de 1919.

L'ordre du jour de l'assemblée du lundi 29 septembre était si copieux que deux séances furent nécessaires pour l'épuiser.

Le repas de midi fut pris en commun à l'hôtel du Gothard, où régna bientôt une joyeuse animation.

S'inspirant du 75° anniversaire de la fondation de notre Société, le président M. Muret porta un fort beau toast à la patrie. Avec beau-

coup d'à propos, il évoqua dans l'historique cité de Lucerne le souvenir de nos aïeux et des anciens de notre association qui courageusement vient d'entamer son dernier quart de siècle.

M. le conseiller d'Etat *Erni*, de Lucerne, nous apporte le salut du gouvernement de son canton. Il glorifie l'importance du travail du forestier au point de vue économique et patriotique et montre combien cette importance a grandi depuis le commencement de la guerre

Un délicieux Yvorne, aimablement offert par le gouvernement lucernois, délie les langues et l'on entend encore trois discours.

M. Th. Weber, Zurich, remercie l'Université de Zurich et l'Ecole polytechnique fédérale pour la distinction, dont l'honneur rejaillit sur notre Société, accordée à MM. les D^{rs} Engler et Flury.

M. Badoux rappelle qu'en 1893, lors de la fête du cinquantenaire de notre Société à Berne, le Comité était composé de MM. J. Roulet, président, Liechti, Puenzieux, Müller et Ruedi. Deux seulement sont encore des nôtres, MM. Roulet et Liechti. Le premier a fait partie du Comité pendant 25 ans et a présidé brillamment pendant 10 ans aux destinées de notre Société. M. Roulet étant retenu à la maison par la maladie, il propose de lui adresser un télégramme de sympathie, ce qui est admis avec enthousiasme.

M. le Forstmeister *Hefti*, au nom des anciens élèves présents du professeur A. Engler, le félicite pour la distinction dont il a été l'objet et lui exprime ses remerciements pour son enseignement.

Après la reprise de séance, excursion au Dietschiberg, le Petit Rigi des Lucernois, où se passa gaiement la soirée.

Le mardi 1^{er} octobre, quelque 20 participants à la réunion s'en furent, sous la conduite de M. Schwitzer, administrateur des forêts de la ville de Lucerne, excursionner dans les forêts du Pilate. Le but principal de la course fut la visite des travaux de défense du torrent du Renggbach, contre lequel l'administration forestière de la ville de Lucerne lutte depuis longtemps.

Cette réunion de Lucerne fut parfaitement organisée par M. Bühler, l'aimable inspecteur forestier en chef de ce canton. Et malgré grippe, restrictions alimentaires et lenteur des trains, elle a réussi au mieux. Le 75° anniversaire de notre Société a pu être fêté ainsi qu'il convenait en toute simplicité, mais dignement. Et maintenant, nous lui souhaitons heureux voyage pendant l'étape de 25 ans qui, à son terme, la fera centenaire.

H. Badoux.

DIVERS.

Beau rendement d'un produit accessoire.

La commune de Suhr (Argovie) a fait miser aux enchères publiques, dernièrement, la récolte en laîche brizoide (Carex brizoides) de ses forêts (420 ha). Cette vente a produit fr. 7800. La récolte de 1917